

ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE SOUMIS À UN HARCÈLEMENT JURIDIQUE

Le 29 juillet 2020, le journaliste marocain Omar Radi a été inculpé pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État » et pour « viol ». Les autorités marocaines le harcèlent depuis la publication en juin 2020 d'un rapport d'Amnesty International révélant qu'elles l'avaient illégalement espionné au moyen de son téléphone. Omar Radi a dénoncé ouvertement le bilan du gouvernement en matière de droits humains, et il a enquêté sur la corruption des autorités.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Chef du gouvernement du Royaume du Maroc - Saad-Eddine El Othmani
Palais Royal Touarga, Rabat 10070, Morocco
Fax : +212 53 7771010
Twitter : @Elotmanisaad

Monsieur le Chef du gouvernement,

Je vous écris pour vous faire part de mes motifs de préoccupation concernant **Omar Radi**, qui est soumis par les autorités marocaines à un harcèlement judiciaire. Le 25 juin 2020, et à six autres reprises par la suite, en juillet 2020, il a été convoqué au Bureau central des enquêtes judiciaires et interrogé au sujet d'appels téléphoniques et de textos remontant à 2011 et de transferts de fonds sur son compte bancaire. Le 29 juillet, il a été inculpé et placé en détention, et il doit comparaître devant le Tribunal de première instance de Casablanca le 22 septembre 2020. Le 22 juin, Amnesty International avait publié [un rapport](#) révélant qu'il avait fait l'objet d'une surveillance exercée au moyen d'un logiciel espion placé sur son téléphone.

Omar Radi est inculpé pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État » en raison d'allégations selon lesquelles il aurait reçu des fonds de sources liées à des services de renseignement étrangers. À la connaissance d'Amnesty International, les fonds transférés depuis l'étranger étaient en fait des subventions pour la recherche versées dans le cadre d'une bourse de journalisme et de services de consultant en free-lance. Amnesty International craint donc fortement que les accusations retenues contre lui ne soient fallacieuses et qu'elles n'indiquent une intensification du harcèlement exercé par le gouvernement. Omar Radi est également inculpé pour « viol », car une femme l'accuse de l'avoir agressée le 12 juillet. Il a nié ces allégations, affirmant qu'il avait eu avec elle « des relations sexuelles consenties ». L'agression sexuelle est une grave infraction, et les accusations portant sur de tels actes, si elles sont sérieuses, doivent donner lieu à une enquête et à des poursuites dans le cadre d'un procès équitable. Chacune de ces accusations doit être examinée en fonction de son bien-fondé et Amnesty International n'est pas bien placée pour déterminer leur véracité, mais je tiens à rappeler que, de façon préoccupante, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a estimé dans une autre affaire que le responsable de publication d'un journal d'opposition a été accusé de viol et détenu de façon arbitraire dans le cadre d'une affaire de « harcèlement judiciaire attribuable uniquement à ses activités de journaliste d'investigation ».

Je demande aux autorités marocaines d'abandonner l'accusation d'« atteinte à la sécurité intérieure de l'État » retenue contre Omar Radi. Je leur demande également de mener une enquête impartiale et approfondie sur la plainte sur laquelle se fonde l'accusation de « viol », et de garantir le respect des droits d'Omar Radi à une procédure régulière. Au titre du droit à la présomption d'innocence, j'appelle les autorités à libérer Omar Radi dans l'attente de son procès, à moins qu'elles ne puissent démontrer devant un tribunal que la privation de liberté de cet homme constitue une mesure nécessaire et proportionnée.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef du gouvernement, l'expression de ma très haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Omar Radi est un journaliste d'investigation et un militant marocain. Il a fondé le site marocain indépendant d'actualités [Le Desk](#), et est journaliste pour ce site. Il travaille également pour plusieurs médias nationaux et internationaux, notamment la station de radio Atlantic Radio, les magazines *Le Journal Hebdomadaire* et *TelQuel* et le site d'actualités *Lakome*. Ses enquêtes s'intéressent à des affaires politiques, notamment aux relations entre les élites du pouvoir politique et du monde des affaires au Maroc, et aux cas présumés de corruption des autorités. En 2013, il a été lauréat du prix du journalisme d'investigation décerné par l'International média support (IMS) et l'Association marocaine pour le journalisme d'investigation (AMJI) pour une enquête sur l'exploitation de carrières de sable publiée sur *Lakome*. En 2016, il a été l'auteur d'un rapport d'enquête sur l'affaire des « Serviteurs de l'État » dans lequel il a révélé les noms d'une centaine de hauts responsables qui auraient acquis illégalement des terrains publics.

Omar Radi a été interrogé à sept reprises par le Bureau central des enquêtes judiciaires à Casablanca. La première session, qui a eu lieu le 25 juin 2020, a duré plus de cinq heures ; ceux qui l'ont interrogé l'ont accusé d'avoir reçu des fonds provenant de sources liées à des services de renseignement étrangers. Il a de nouveau été convoqué pour des interrogatoires les 2, 9, 13, 17, 20 et 25 juillet. Le bureau du procureur près la cour d'appel de Casablanca a annoncé qu'Omar Radi faisait l'objet d'une enquête pour « attentat à la pudeur avec violence », « viol », « atteinte à la sûreté extérieure de l'État, pour avoir entretenu avec les agents d'une autorité étrangère des intelligences ayant pour objet ou ayant eu pour effet de nuire à la situation militaire ou diplomatique du Maroc » et pour « atteinte à la sécurité intérieure » en raison de la réception de fonds étrangers susceptibles de « porter atteinte à l'intégrité du Royaume et [d']ébranler l'allégeance des citoyens à l'État marocain et aux institutions du peuple marocain », au titre des articles 485, 486, 191 et 206 respectivement du Code pénal. L'ouverture du procès relatif à ces accusations a été fixée au 22 septembre.

Dans une autre affaire, Omar Radi et Imed Stitou, un autre journaliste, ont été arrêtés dans la nuit du 4 juillet 2020 et maintenus en garde à vue pendant 48 heures. Le 6 juillet, ils ont été conduits devant le procureur d'un tribunal de l'arrondissement d'Aïn Sebaâ à Casablanca pour « ivresse sur la voie publique » et « violence ». Le même jour, ce tribunal les a envoyés en jugement, a fixé la première audience de leur procès au 24 septembre et a ordonné qu'ils soient dans l'attente remis en liberté. Omar Radi a dit qu'ils ont été suivis dans la rue par un journaliste de Chouf TV, une chaîne de télévision considérée comme favorable au gouvernement, et entraînés dans une altercation.

[Le 17 mars 2020, un tribunal marocain a condamné Omar Radi à une peine de quatre mois de prison avec sursis et à une amende de 500 dirhams marocains \(environ 52 dollars des États-Unis\) pour un tweet](#) dans lequel il critiquait un juge de la cour d'appel ayant confirmé les lourdes peines de prison prononcées contre des militants du mouvement <https://www.amnesty.org/en/documents/mde29/0267/2019/en/> Hirak El-Rif. Omar Radi avait antérieurement à cela fait l'objet d'un harcèlement judiciaire. En 2016 et 2017, il a couvert les manifestations du mouvement Hirak El-Rif, un mouvement social revendiquant le respect des droits sociaux et économiques dans la région du Rif, dans le nord du Maroc, qui est marginalisée. En 2018, il a coréalisé le documentaire [Death Over Humiliation](#), portant sur des événements liés au mouvement Hirak El-Rif dans la région d'Al Hoceïma.

Le rapport qu'Amnesty International a publié le 22 juin 2020 présente des éléments prouvant qu'Omar Radi a été pris pour cible par les autorités marocaines qui ont utilisé un logiciel espion fabriqué par l'entreprise israélienne NSO Group. À la suite de la publication de ce rapport, les autorités marocaines ont lancé une campagne de diffamation contre Amnesty International, dans le but de discréditer son travail et de détourner l'attention de la surveillance illégale dont font l'objet au Maroc les défenseur-e-s des droits humains et les journalistes. En octobre 2019, Amnesty International avait publié un rapport présentant des éléments prouvant que les défenseurs des droits humains Maati Monjib et Abdessadak El Bouchattaoui avaient de la même façon été surveillés au moyen d'outils technologiques fabriqués par l'entreprise NSO Group. Amnesty International a souligné la gravité de la menace que représente la surveillance illégale ciblée pour les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique au Maroc.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe, français ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 21 janvier 2021

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Omar Radi (il)